

L'an deux mil dix-huit, le 08 février à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ

Etaients présents : M. AGUETTAZ Robert, M. AMBLARD Gabriel, M. CARPENTIER Jean, M. CHEVALLIER Christophe, M. ESTRA Michel, Mme FLON Solange, M. LAPLANCHE Jean-Philippe, Mme LEGRAND Myriam, Mme MONANGE Myriam, M. PACCARD Christian, Mme SCAPOLAN Martine

Pouvoirs : Mme MARTINEZ Nathalie à Mme SCAPOLAN Martine, Mme MEALLIER Nelly à Mme FLON Solange, M. ROBERT Alain à M. AMBLARD Gabriel

Absents : M. AUDOIT Dominique, Mme CARPENTIER Stéphanie, Mme MAHE Karine, Mme MARTINEZ Nathalie, Mme MEALLIER Nelly, M. ROBERT Alain, Mme ROSSET Agnès, M. SIMAC-LEJEUNE Alain,

Secrétaires de séance : M. AMBLARD Gabriel et M. PACCARD Christian ont été désignés secrétaires de séance

Convocation : 30 janvier 2018

Affichage : 05 février 2018

Présents : 11	Absents : 8	Pouvoirs : 3	Votants : 14
----------------------	--------------------	---------------------	---------------------

Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 15/01/2018, 08 délibérations, numérotées de 2018_01 à 2018_08, 1 décision du Maire numérotée 2018-01

Ordre du jour :

1. Budget communal 2018 / Ouverture de crédits d'investissements
2. Marchés publics / Autorisation de signature des marchés pour la mise en accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) de l'accueil de la mairie
3. Demande de subvention bourg centre auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes
4. Rythmes scolaires / Demande de dérogation sur l'organisation du temps scolaire
5. Planèt' Jeunes / Renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux

Questions diverses

- GRAND LAC / Présentation du projet de territoire
- Présentation de l'inauguration du tunnel du Chat

1. Délibération 2018_09 - Budget communal 2018 / Ouverture de crédits d'investissements

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application de l'article L1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut engager, liquider et mandater les dépenses et recettes d'investissement avant le vote du budget primitif sur autorisation du Conseil Municipal, dans la limite du ¼ des crédits de l'exercice précédent (sauf le remboursement de la dette). **Soit dans la limite de 365 716,25 € pour un total de dépenses d'équipements s'élevant à 1 462 865 €**

Compte tenu de la date de vote du budget fixé au 12 avril 2018 afin d'obtenir tous les éléments nécessaires (bases des impôts, attribution de subventions...), monsieur le Maire, propose au conseil de l'autoriser à poursuivre les dépenses et recettes prévues au budget 2017 et en cours de réalisation.

Opération 100 – Mairie

Article 2051 – Concessions et droits similaires : Acquisition d'une licence pack office
Total : 280 € TTC

Opération 101 – école élémentaire

2188 – Autres immobilisation corporelle – Achat d'un aspirateur **Total : 260 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE l'ouverture des crédits par anticipation du vote du budget primitif 2018 pour un montant de **540,00 €**
PRÉCISE que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2018 lors de son adoption

2. Délibération 2018_10 Marchés publics / Autorisation de signature des marchés pour la mise en accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) de l'accueil de la mairie

Vu le code des marchés publics,

Vu la commission d'appel d'offres du 29 janvier 2018 concernant le programme de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) de l'accueil de la mairie, il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer les marchés suivants :

Lot 1 : MACONNERIE / DEMOLITION

Entreprise : AGLIETTA

Adresse : 98, chemin de la Saint Martin – 73 190 SAINT BALDOPHE

Montant du marché : 7 540, 80 €

Lot 2 : SERRURERIE

Entreprise : SOUDEM CONSTRUCTIONS

Adresse : 125, voie Gallée – Alpespace – 73800 FRANCCIN

Montant du marché : 2 555,00 € HT

Lot 3 : MENUISERIES EXTERIEURES

Entreprise : GROLLA VERRE SAS

Adresse : ZI des Salines – 73600 MOUTIERS

Montant du marché 8 456, 31 € HT

Lot 4 : MENUISERIES INTERIEURES

Entreprise : SARL GRAND MENUISIER

Adresse : 3 chemin de Drue – 38110 DOLOMIEU

Montant du marché : 9230, 68 € HT

Lot 5 : CLOISON / PEINTURE

Entreprise : MILLION SARL

Adresse : La Matassine – 73370 LE BOURGET DU LAC

Montant du marché : 9 239, 45 € HT

Lot 6 : FAUX PLAFOND

Entreprise : GAUTHIER

Adresse : Les Gourjux BP 3 – 73240 CHAMPAGNEUX

Montant du marché : 2 338,05 € HT

Lot 7 : CARRELAGE

Entreprise : FOLLIER CARRELAGE

Adresse : 105 allée des Joncs – 73420 DRUMETTAZ-CLARAFOND

Montant du marché : 2 348,45 € HT

Lot 8 : ELECTRICITE

Entreprise : A TENSION

Adresse : 15, rue de la Maladière – 73000 BARBERAZ

Montant du marché : 5 254,00 € HT

Lot 9 : SOL SOUPLE

Entreprise : SARL VERNIS SOL

Adresse : 10, rue Jacquard – 69680 CHASSIEU

Montant du marché : 3 556,24 € HT

Lot 10 : PLOMBERIE CHAUFFAGE

Entreprise : OXALLI

Adresse : 445, rue Louis Armand – Savoie Hexapole – 73420 MERY

Montant du marché : 1 392, 60 € HT

Montant total de l'opération : 51 911,58 € HT soit 62 293,89 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré à l'unanimité :

D'AUTORISER M. le maire à signer les marchés publics sus visés pour un montant total de **51 911,58 € HT soit 62 293,89 € TTC**

3. Délibération 2018_11 / Demande de subvention bourg centre auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune est éligible au dispositif « bourg Centre » Proposé par la région Auvergne-Rhône-Alpes pour les projets sous maîtrise d'ouvrage des communes de 2 000 à 20 000 habitants le taux maximum de subvention est de 40% limité à 53 000 €.

Sur proposition de la commission bâtiments M. le Maire demande au conseil d'inscrire le projet de remplacement des menuiseries extérieures et la mise en accessibilité des personnes en situation de handicap de l'école élémentaire à ce dispositif.

M. le Maire rappelle que le montant global de cette opération est estimé à 217 860 € HT, qu'il est inscrit à la section d'investissement du budget communal (opération 101- école élémentaire / article 2135) et qu'il convient de solliciter le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes afin d'obtenir la subvention la plus élevée, soit 53 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le lancement du projet

APPROUVE le montant global du projet pour un montant total de 217 860 € HT

DIT que les crédits sont prévus au budget communal 2018 à l'opération 101 – école élémentaire / article 2135 – Installations générales, agencement, aménagements de constructions

SOLLICITE la Région Auvergne-Rhône-Alpes afin d'obtenir la subvention la plus élevée, soit 53 000 €.

4. Délibération 2018_12 / Rythmes scolaires / Demande de dérogation sur l'organisation du temps scolaire

Vu le décret 2017- 1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu que ce même décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune et du conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours,

Vu le résultat de l'enquête des parents d'élèves,

Vu le vote du conseil d'école en date du 10 novembre 2017 qui s'est prononcé à la majorité des voix afin de solliciter une dérogation aux rythmes scolaires pour un retour à la semaine de 4 jours,

Considérant l'avis de la commission scolaire qui ne souhaite pas aller à l'encontre des vœux des parents et du corps enseignants, M. le Maire propose au conseil de délibérer pour demander une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire à partir de la rentrée 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

SOLLICITE une dérogation à l'organisation actuelle avec le retour à la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours à compter de la rentrée 2018. L'organisation du temps scolaire sera celle pratiquée avant la réforme de 2013 issue du décret n° 2013 - 77 du 24 janvier 2013.

5. Délibération 2018_13 / Planèt'Jeunes - Renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux

M. le Maire rappelle au conseil que la commune, par délibération du 12 juin 2017, avait autorisé la mise à disposition des locaux à titre de gracieux au SIVU Planèt'Jeunes en l'attente de la construction de ses nouveaux locaux pendant les petites vacances de Toussaint et de Noël 2017.

- Les travaux n'ayant pas encore commencé, le Sivu Planèt'Jeunes nous sollicite pour renouveler cette convention pour les petites vacances 2018 :

- Vacances d'hiver : du 12 au 23 février 2018
- Vacances de printemps : du 09 au 20 mars 2018.
- Vacances d'automne : du 22 octobre au 02 novembre 2018
- Vacances de fin d'année : du 24 décembre 2018 au 04 janvier 2019

Les locaux répondant aux besoins de Planète Jeunes et pouvant être mis à disposition sont les suivants :

- o La salle de motricité et le matériel associé
- o La salle de repos
- o Le hall d'entrée
- o Les sanitaires de la cantine/garderie
- o La cantine/garderie
- o L'office de préparation
- o La classe d'art plastique (classe1) située à l'étage
- o La salle d'activités scolaires à l'étage de la salle Henri Blanc
- o Un sanitaire dans la salle d'activités scolaires de la salle Henri Blanc

La commune pourra également être amenée à mettre à disposition du personnel ou du matériel selon les besoins. Ces mises à dispositions feront l'objet d'une convention qui fixera les modalités d'usages et de remboursement.

M. le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition qui prévoit les modalités d'utilisation.

Après lecture de la convention, le Conseil Municipal, ayant délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la convention de mise à disposition des locaux
 AUTORISE M. le Maire à signer l'acte

INFORMATIONS DIVERSES :

M. le Maire informe le conseil des différents dossiers en cours :

- **PN18** : Un premier comité de pilotage s'est réuni le 18 janvier 2018 en mairie, en présence de M. Auguste PICOLLET, Vice-Président du conseil départemental, des conseillers départementaux Nathalie FONTAINE et Luc BERTHOUD, SNCF Réseaux, la direction territoriale Région Auvergne-Rhône-Alpes, M. Dominique DORD, Président de Grand Lac, M. Jean-Michel DOIGE, Directeur Général adjoint à l'aménagement (Département), M. Roland MISTRAL et Jean-Pierre ARNAU, direction des routes (Département) et de la mairie de Viviers du Lac (M. le Maire, M. Carpentier, M. Estra).
 RFF a présenté un projet estimation 2017 à 7,9 M € au lieu de de 5 M€, avec notamment une proposition de pont routier à 3,5 M€ et un pont piéton à 3,8 M€. Le coût du pont piéton étant exorbitant, le projet a été rejeté (Département, Grand Lac, Mairie) et les techniciens doivent revoir son coût. Un prochain comité de pilotage se tiendra en mars 2018 pour présenter le nouveau projet.
- **Participation citoyenne** : Suite à la réunion publique du 03 février dernier, le maire informe que 14 personnes se sont proposées pour être référent ; seuls deux quartiers ne sont pas représentés (La Grande Mollière et Terre Nue). Une réunion sera organisée prochainement en mairie avec les référents, la gendarmerie et le maire, avant signature de la convention.
- **Tunnel du Chat** : Présentation de la vidéo réalisée par le Département pour l'inauguration du tunnel du chat aux piétons et cyclistes

M. Jean CARPENTIER, adjoint aux voiries & réseaux, présente au conseil des informations suivantes :

- **TNT** : changement de fréquence le 24 avril prochain.
- **Tri sélectif** : présentation du plan de déploiement des conteneurs semi enterrés pour 2018 et 2019-2020
- **TEOM** : Conformément à la décision de lisser les taux pour tendre vers un taux unique de 9,24 %, Grand Lac appliquera les taux de 2^{ème} année de lissage. Pour notre commune le taux passera à 8,62 % en 2018 au lieu de 8,54%, puis : 2019 : 8,70%, 2020 : 8,77%, 2021 : 8,85%, 2022 : 8,93%, 2023 : 9,01%, 2024 : 9,09%, 2025 : 9,16% et 2026 : 9,24%